Ontario

Ministère des Finances
33 rue King Ouest
CP 625
Oshawa ON L1H 8H9

Affidavit initial d'entreprise familiale – LT100

Loi sur les droits de cession immobilière

Se reporter à l'explication et à l'engagement au verso.
Concernant la cession de

_____
(donner une brève description du bien-fonds)

Par : _____

_____
(inscrire les noms de tous les cédants)

À : _____
(inscrire les noms de tous les cessionnaires)

Je soussigné(e), _____
(inscrire le nom)

Du : _____
(inscrire l'adresse)

déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis le (inscrire le titre du poste occupé au sein de la société cessionnaire)

   _____
   de (inscrire le nom de la société cessionnaire)

   _____
   la société cessionnaire du bien-fonds susmentionné dont le siège social est situé au (inscrire l'adresse du siège social de la société)

   _____
   et je suis personnellement au courant des faits qui ont été déposés dans les présentes.

2. Les renseignements figurant dans l'annexe du présent affidavit, tels que fournis aux pages 3 et 4, sont exacts :
   (a) les noms et liens de tous les cédants du bien-fonds susmentionné;
   (b) les noms, adresses et liens des personnes qui, avant la cession susmentionnée, exploitaient activement une entreprise, à savoir (décrire la nature del' 'entreprise)

   _____
   sous la dénomination (inscrire le nom sous lequel l'entreprise était exploitée activement avant la cession)

   _____
   sur le bien-fonds cédé au cours de la (des) période(s) (inscrire les périodes au cours desquelles l'entreprise a été exploitée sur le bien-fonds avant la cession)

   _____
   (c) les noms, adresses et liens de tous les actionnaires de la société cessionnaire;
   (d) les noms, adresses et liens de toutes les personnes physiques qui sont des actionnaires de toute société détenant des actions dans la société cessionnaire;
   (e) les dates auxquelles les années d'imposition se terminent après la date de la cession susmentionnée pour la société cessionnaire et toute société quidétient des actions dans la société cessionnaire

3 La cession susmentionnée est essentiellement effectuée dans le but de permettre à la société cessionnaire de continuer l'exploitation active de son entreprise sur le bien-fonds sous la direction de (inscrire les noms des personnes compétentes)

   _____

4. Chaque personne dont le nom figure dans l'annexe du présent affidavit (à l'exception des détenteurs d'actions statutaires) est, au sens du paragraphe 1(1) du Règlement 697 des Règlements refondus de l'Ontario, 1990, un membre de la famille de toute autre personne dont le nom figure dans ladite annexe.

Demande de virement automatique

Pour demander le virement automatique de la remise ou du remboursement des droits de cession immobilière demandé par l'entremise du présent formulaire, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom du ou des titulaire(s) du compte	Type de compte – compte chèques (C) ou compte d'épargne (E)	N° de succursale (5 chiffres)	N° d'institution (3 chiffres)	N° de compte (max. 12 chiffres)

Note : En fournissant ces renseignements bancaires, le ministre des Finances est autorisé à déposer dans le compte de banque portant le numéro ci-dessus les montants dus par rapport à la remise ou au remboursement demandé par l'entremise du présent formulaire.

Si le virement automatique sera fait à un représentant autorisé, le formulaire « Autorisation ou annulation d'un représentant » doit être joint au présent formulaire ou avoir été remis antérieurement au ministère.

Signature du contribuable ou du représentant autorisé | Date (aaaa/mm/jj)

Déclaré sous serment devant moi dans le (la) _____
de _____
le _____ jour de _____ 20 _____.
Un commissaire, etc. _____

_____
Signature

 © Imprimeur du Roi pour l' Ontario, 2024

Explication

1. Le terme « cession » désigne un transfert ou une aliénation, respectivement décrits aux articles 2 et 3 de la *Loi sur les droits de cession immobilière*, L.R.O. 1990, ch. L. 6, telle que modifiée.
2. Selon le paragraphe 1(1) du Règl. 697 des Règlements refondus de l'Ontario de 1990, « membres de la famille » s'entend, en ce qui a trait à une personne physique,

   (a) de cette personne physique,
   (b) de son conjoint,
   (c) de son enfant,
   (d) de son père, sa mère, son frère ou sa soeur ou de tout descendant de ce frère ou de cette soeur,
   (e) de son oncle ou de sa tante ou de tout descendant de cet oncle ou de cette tante,
   (f) du père, de la mère ou du frère ou de la soeur de son conjoint ou de tout descendant de ce frère ou de cette soeur,
   (g) de son gendre ou de sa bru,
   (h) de son grand-père ou de sa grand-mère,
   (i) de son petit-enfant ou de son arrière-petit-enfant ou du conjoint de ce petit-enfant ou de cet arrière-petit-enfant, ou
   (j) d'une personne morale dont toutes les actions émises, à l'exception des actions statutaires, sont toutes liées à la personne physique à laquelle l'expression s'applique suivant la description de l'un des sous-alinéas (a) à (i).

Engagement

Concernant une cession à une entreprise familiale en vertu du Règl. 697 des Règlements refondus de l'Ontario, 1990

Au ministre des Finances

Considérant que la société cessionnaire a indiqué son intention de demander une exonération des droits de cession du bien-fonds à une entreprise familiale;

Et considérant que la société cessionnaire a rempli les conditions énoncées aux alinéas 1, 2 et 3 du paragraphe 3(1) du Règl. 697 des Règlements refondus de l'Ontario, 1990 :

La société cessionnaire s'engage, relativement à l'enregistrement sans le paiement des droits de la cession décrit dans l'**affidavit initial d'entreprise familiale** ci-joint, à fournir au ministre des Finances suivant la forme prescrite les renseignements nécessaires pour compléter ladite exonération dans les neuf (9) mois suivant la clôture de l'année d'imposition de la société cessionnaire qui se termine immédiatement après la date de la cession susmentionnée à la société cessionnaire. Cette dernière s'engage également à payer dans ladite période tous les droits exigibles en vertu de la loi à l'égard de la cession décrite dans ledit affidavit ou à fournir au ministre, dans cette période, toute autre garantie qu'il estimera convenable.

La société cessionnaire comprend que cet engagement sera accepté par le ministre des Finances sur la base de la véracité et de la justesse des considérants susmentionnés dans les présentes et des renseignements de l'annexe et de l'affidavit ci-joint.

Fait à _____

le _____ jour de _____ 20 ____.

Signature (dirigeant de la société cessionnaire)

Nom	Titre
Raison sociale	Adresse commerciale
N° de téléphone	

Annexe de l’affidavit initial d’entreprise familiale

Annexe de l’affidavit de

1. Inscrire le nom de l’un des cédants de la cession

_____

2. Inscrire les noms de tous les cédants (et le lien de chacun avec la personne mentionnée au paragraphe 1 de l’annexe (voir paragraphe 2 sous Explication à la page 2 du présent affidavit pour une liste des « membres de la famille » admissibles).

Cédant	Lien

3. Inscrire les noms et adresses de toutes les personnes physiques qui, avant la cession faisant l’objet du présent affidavit, exploitaient une entreprise sur le bien-fonds cédé, et le lien de chacune avec le cédant dont le nom figure au paragraphe 1 de la présente annexe (voir paragraphe 2 sous Explication à la page 2 du présent affidavit pour une liste des « membres de la famille » admissibles).

Personne physique exploitant une entreprise sur le bien-fonds	Adresse	Lien

4. Inscrire les noms et adresses de toutes les personnes qui détiennent des action émises de la société cessionnaire, et le lien de chacune avec le cédant dont le nom figure au paragraphe 1 de la présente annexe. Si cette personne est une personne morale au sens du paragraphe (j) de la définition de « membres de la famille » précisée au paragraphe 1(1) du Règlement 697 des Règlement refondus de l'Ontario, 1990, inscrire « entreprise familiale » sous la rubrique *Lien.*

Actionnaire	Adresse	Lien

5. Si l'un des actionnaires mentionnés au paragraphe 4 de la présente annexe est une personne morale, inscrire les noms de tous les actionnaires de cette personne morale et leur lien avec le cédant dont le nom figure au paragraphe 1 de la présente annexe.

Actionnaire	Adresse	Relationship

6. Indiquer les dates auxquelles les années d'imposition se terminent après l'enregistrement de la cession qui fait l'objet du présent affidavit en ce qui concerne la société cessionnaire, et toute personne morale qui détient des actions au sein de la société cessionnaire.

Société	Fin d'année d'imposition

Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire sont recueillis par le ministère des Finances en vertu de la Loi sur les droits de cession immobilière, L.R.O. 1990, chap. L6, telle que modifiée (la Loi). Les renseignements personnels pourraient être utilisés pour l'administration et l'exécution de la Loi et d'autres lois, pour compiler des données statistiques et pour élaborer et évaluer les politiques économiques, fiscales et budgétaires . Toute question au sujet de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation de renseignements personnels doit être acheminée au : Chef, Impôts fonciers, ministère des Finances, 33 rue King Ouest, CP 625, Oshawa ON L1H 8H9, Téléphone 1-866-668-8297, Appareil de télécommunications pour sourds (ATS) 1-800-263-7776.

Imprimer Effacer